Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260619-DP_2026_27-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-27

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant que, dans le cadre d'une cession de terrain à intervenir sur la zone d'activités économiques des Ajoncs d'Or, il a été acté le déplacement d'un poste de relevage, initialement situé au sein de la parcelle, vers la limite de celle-ci, à proximité du domaine public ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver et de signer le plan de bornage contradictoire établi dans le cadre de la cession du terrain, afin d'entériner les nouvelles limites du domaine de Bretagne Porte de Loire Communauté, en prévision du déplacement de l'ouvrage et de la réalisation de la vente.

Article 2 :
De signer le procès-verbal de bornage contradictoire correspondant.

A Bain-de-Bretagne, le 19.06.26

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf